

## CM06062021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 30 du mois de juin à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la Présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

### Etaient présents

Mme BLANDUREL Marie-Hélène	Mme DARRAS Zohra	Mme LEMAITRE Danièle
Mme BOCHÉ Audrey	M. DJELLOUL Serge 19h15	
	M. FARES Youssef	
M. CHOQUET Pascal	M. FOSSIER Stéphane	
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

**Absents excusés :** Monsieur Martial LOUIS donne pouvoir à Monsieur Daniel FOURRIER ; Monsieur Bruno NIBAS donne pouvoir à Monsieur Daniel FOURRIER ; Monsieur Francis CARON donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DABONNEVILLE ; Monsieur Fabien VAN DE KERCHOVE donne pouvoir à Mme Audrey Boché.

**Absent :** Arrivé à 19 h 15 de M. Serge DJELLOUL

**Secrétaire de séance :** BLANDUREL Marie Hélène

Ouverture de la séance à 19 H 00 suivant l'ordre du jour.

Mme le maire demande l'autorisation des membres du Conseil municipal de modifier le point 8 qui concerne l'avenant de la société SIDEM.

### **01) Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal**

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque et est signé par les membres présents.

### **02) Devis abattage et élagages chemin d'Amiens/ rue des Auges/prairie des Auges**

Dans le chemin d'Amiens, une rangée de frênes appartenant à la collectivité, longe une parcelle privée. 4 d'entre eux sont morts, il faut donc, pour des raisons de sécurité, procéder à leur abattage.

Les arbres de la rue des Auges et de la prairie des Auges sont à entretenir. Il est donc proposé un élagage de 8 Til-leuls dans la rue des Auges et de 2 érables champêtres dans la prairie des Auges.

La société Elag Conseil propose donc un devis de 1 218 € TTC pour l'ensemble de ces prestations.

Question de Youssef Fares : Que fait-on du bois, est-il vendu ?

Réponse de Mme le Maire : Le bois est récupéré par la société,

Daniel Fourrier demande si les 4 arbres à abattre chemin d'Amiens sont bien sur le domaine d'Allonville ?

Madame le Maire répond qu'il a été vérifié que ces arbres étaient bien sur le domaine communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ce devis et vote

Contre                    abstention                    14 pour

Arrivée à 19 h 15 de M. Serge DJELLOUL

### **03) Devis d'étude pour l'aménagement de la rue du Moulin**

La rue du Moulin ne possède pas de trottoir et les véhicules qui empruntent cette rue, roulent souvent de manière excessive. Il convient de procéder à une étude sur les aménagements possibles afin de sécuriser la circulation piétonne et réduire la vitesse des véhicules motorisés.

L'une des pistes serait de passer la rue en zone de rencontre. La zone de rencontre rend prioritaire les piétons et vélos et oblige les véhicules à circuler à une allure ne dépassant pas le 20 km/h.

A cet effet, la plateforme multi-services d'Amiens Métropole propose un devis de diagnostic pour la somme de 314,80 € TTC à quoi il faut ajouter un devis de la société Eiffage TP nord pour le levé topographique pour la somme de 436,13 € HT, soit 523,36 € TTC.

Coût total de l'étude : 838,16 € TTC.

S'ensuit un échange entre les élus sur les dégâts occasionnés par l'incivilité des conducteurs et les différentes solutions envisageables pour réduire la vitesse des véhicules.

La commission « Aménagement et entretien du patrimoine communal » et les riverains seront associés à ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ces devis et vote

Contre                    abstention                    15 pour

#### **04) Intégration de la rue du Vert Chemin dans le tableau de classement unique des voies communales**

En date du 29 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé le transfert dans le domaine public communal de la rue du Vert Chemin. Il convient maintenant de procéder à la modification du tableau de classement unique des voies communales afin d'y intégrer la rue du Vert Chemin.

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Mme le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte la rétrocession du constructeur IMWO de la « Rue du Vert Chemin » a été établie.

Le linéaire de voirie représente un total de 236 ml appartenant à la commune.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

-précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 10712 ml;

- autorise Mme le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le tableau de classement unique des voies communales et vote

Contre                    abstention                    15 pour

#### **05) Adhésion de la ville de Salouël à la FDE**

La ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël

Contre                    abstention                    15 pour

#### **06) Avenant EPM LOT 5**

En date du 24 février 2021, le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'avenant n°2 de l'entreprise EPM comprenant notamment la réalisation d'une contre-cloison isolante sur le mur côté cour de la salle de classe primaire. Les tablettes de bords de fenêtres n'ont pas été prévues, il convient donc d'en ajouter.

Dans la classe de maternelles, les plinthes sont censées rester en l'état (carrelage 10\*10 marron foncé). Il est proposé d'installer des plinthes de recouvrement pour donner aux espaces une uniformité.

La plus-value s'élève donc à 919,45 € HT, soit 1 103,34 € TTC.

Portant le marché à 83 454,52 € HT, soit 100 145,42 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cet avenant et autorise Mme le maire à le signer

Contre            abstention            15 pour

### **07) Avenant Moronville LOT 3**

Cet avenant concerne l'étanchéification des bas de versants de l'extension et la rehausse des fenêtres de toit pour la somme de 2 344,60 € HT, soit 2 813,52 € TTC.

Portant le marché à 56 463,97 € HT, soit 67 756,76 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cet avenant et autorise Mme le maire à le signer

Contre            abstention            15 pour

### **08) Avenant SIDEM LOT 8**

Il s'agit d'un avenant concernant des travaux en moins-value, pour des postes non-réalisés et en plus-value pour l'ajout d'éclairages extérieurs, l'installation d'un visiophone et la remise en conformité de la chaufferie pour la somme de 651,67 € HT, soit 782 € TTC.

Portant le marché à 58 312,20€ HT, soit 69 974,64 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cet avenant et autorise Mme le maire à le signer

Contre            abstention            15 pour

### **09) Convention socle numérique**

Notre dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance – socle numérique déposé en date du 27 mars 2021 a été accepté sur la base du montant global prévisionnel, à savoir 7 512,69 €.

Nous bénéficierons donc d'une subvention totale de 5 125,71 €.

Pour bénéficier de cette subvention, il convient d'autoriser Madame le maire à signer la convention.

Contre            abstention            15 pour

### **11) Déclaration de sous-traitance du lot 3**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux Écoles et ALSH, le titulaire des lots n° 3 a présenté une déclaration de sous-traitance avec auto-liquidation.

- ACCEPTE le sous-traitant Sté SODEKA proposé pour les travaux et valide leurs conditions de paiement ;

- AUTORISE Mme le Maire à signer les déclarations de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

Contre            abstention            15 pour

### **12) Questions diverses :**

- La FDE80 propose de démonter le poste de type « Cabine Haute » situé en bas de la rue des Auges, à l'intersection de la D919 avec un subventionnement à hauteur de 80% pour un montant total de travaux de 33 500 € et un reste à charge à la collectivité de 7 035 €.
- Amiens Métropole fait don de porte- vélos à installer par nos soins. Pour l'instant deux sites ont été repérés : l'aire de jeux et l'église. Si ces installations sont utilisées nous pourrions dans un second temps envisager d'autres sites, comme le terrain de football ou la salle polyvalente.
- Le vendredi 27 août nous aurons le plaisir d'accueillir le festival Pop-up cinéma financé par Amiens Métropole. A 18h : visite patrimoniale (rdv devant l'église), à 19h : pique-nique en musique avec Super 5 Orkestar sur les espaces verts de la salle polyvalente et à 21h : séance de cinéma sous les étoiles avec la diffusion de « La fameuse invasion des ours en Sicile » de Lorenzo Mattotti. En cas d'intempérie un repli est possible dans la salle polyvalente.

- Une étude d'installation de panneaux directionnels est en cours par Amiens Métropole.
- Réflexion autour du cimetière avec la possibilité de délibérer pour des emplacements destinés uniquement aux caves-urnes plutôt que l'installation d'un columbarium et mise en place d'un jardin du souvenir.
- Grâce à la subvention cantonale, nous allons pouvoir accueillir un concert lors de la fête du village. Les Pinailleurs seront donc programmés.

### **13) Questions orales**

**Daniel FOURRIER**

1: Peut-on avoir des PRECISIONS sur l'avancement ou le blocage du PLU ?

Le PLU n'est pas bloqué. Comme précisé lors du conseil municipal du 14 avril dernier : « Pour juin, tous les services administratifs auront été destinataires du dossier ; suivront 3 mois de délais incompressibles. L'enquête publique est donc prévue pour octobre/novembre, et l'approbation se fera dans la foulée ».

2: Quelles sont les idées ou solutions concernant les allées du cimetière ?

Pour l'instant les allées vont être traitées avec un mélange de bicarbonate de soude et de vinaigre blanc.

Jean-Pierre Dabonneville précise qu'un essai a été réalisé ce matin.

Daniel Fourrier propose de semer du gazon sur une partie d'allée en délimitant une zone.

Jean-Pierre Dabonneville est d'accord pour une intervention commune, à réaliser prochainement.

3: A quoi en est la " friche Gignon " rue du bout de ville ?

La parcelle a été vendue par France domaine dans le courant de l'année dernière. Les dépenses engagées par la commune pour la démolition de la grange en raison de l'état de péril, ont été remboursées dans leur intégralité. Cette parcelle a été rachetée par un particulier qui a demandé un permis de démolir, accordé par les services d'urbanisme.

Question complémentaire :

Où en sont les travaux du terrain de jeux ?

Les travaux ont été retardés pour cause de mauvais temps.

Fin de séance à 20 h 15